EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS



Séance du 09 décembre 2024

DEPARTEMENT
DE LA SOMME

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
51	10	

Objet de la délibération		
FINANCES		
Décision Modification n°1 du		
BP 2024		
Référence		
1_20241209_7.1.2		

Date de la convocation
04/12/2024

Date de mise en ligne sur le site <u>http://grandamienois.fr</u> 11/12/2024 L'année deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 9 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 4 décembre 2024. Cette séance s'est déroulée dans la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville d'Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

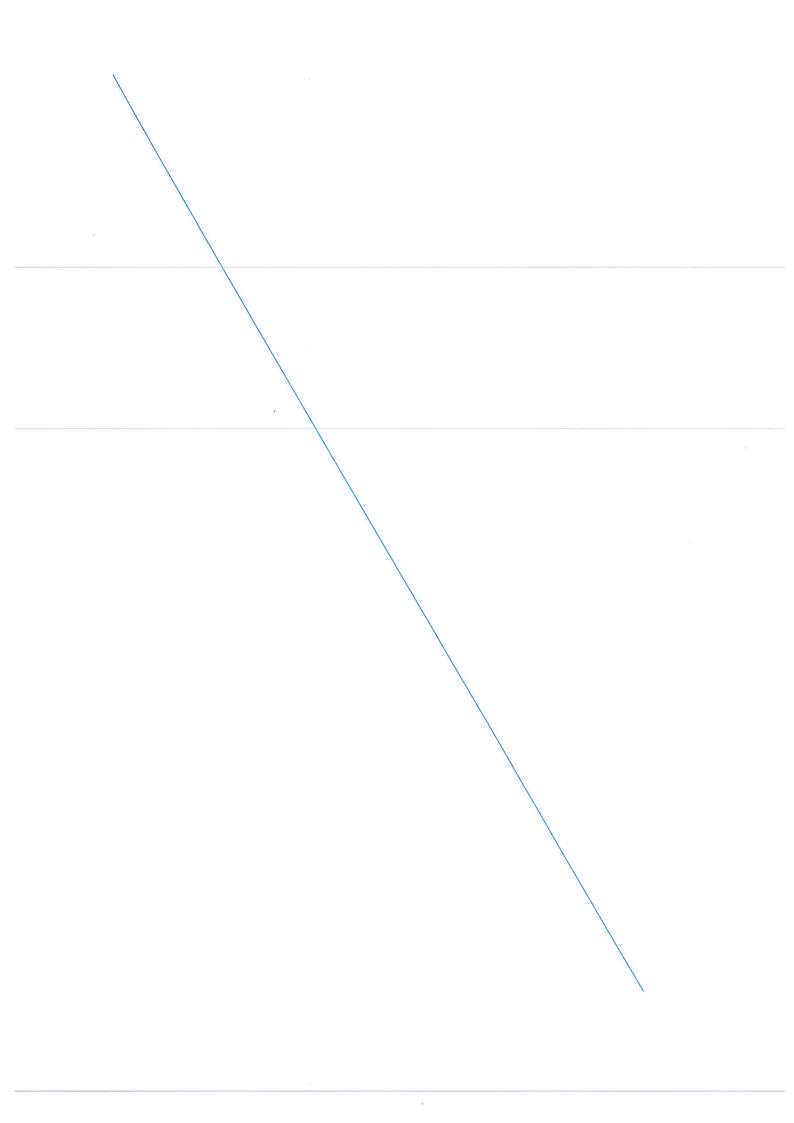
<u>Etaient présents</u>: Pierre SAVREUX, Pascal RIFFLART, Patrick DESSEAUX, Bénédicte THIEBAUT, Jean-Jacques STOTER, Francis PETIT, Alain BABAUT.

Excusés ayant donné procuration :

Annie VERRIER a donné pouvoir à Pierre SAVREUX ; Florence RODINGER a donné pouvoir à Pascal RIFFLART ; Georges DUFOUR a donné pouvoir à Patrick DESSEAUX.

Excusés, absents: Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Marc FOUCAULT, Isabelle SAVARIEGO, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Philippe THÉVENIAUD, Jean-Claude RENAUX, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Jean-Philippe DELFOSSE, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSSES, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, François DURIEUX, Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Didier DINOUARD, Brigitte LEROY, Stéphane CHEVIN.

A été nommée secrétaire de séance : Bénédicte THIEBAUT.



Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le Budget Primitif 2024, Vu l'avis du Bureau Syndical du 26 novembre 2024,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Afin que le PMGA puisse procéder aux écritures comptables des amortissements avant la clôture budgétaire, la présente décision modificative au budget de l'exercice 2024 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Désignation		Montant des crédits votés au BP 2024	Décision Modificative	Montant des crédits après DM
020	023	Virement à la	section	213 025 €	- 17 231 €	195 794 €
		d'investissement				
020	6811	Dotation	aux	20 275 €	17 231 €	37 506 €
		amortissements				

Recettes d'Investissement:

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits votés au BP 2024	Décision Modificative	Montant des crédits après DM
020	021	Virement de la section de fonctionnement	213 025 €	- 17 231 €	195 794 €
040	28188	Autres immo corporelles	0€	40 €	40 €
040	2802	Amortissements Frais d'études et Scot	1 735 €	18 265 €	20 000 €
040	281838	Amortissements matériels de bureau et informatique	6 354 €	146 €	6 500 €
040	281848	Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers	998€	- 398 €	600€
040	28185	Amortissements matériels de téléphonie	1 805 €	- 1 300 €	505 €
040	2805	Amortissements	2 022 €	478 €	2 500 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Comité syndical d'adopter la décision modificative n°1 sur l'exercice 2024 du Budget principal, selon le schéma d'écriture ci-dessus.

Le Comité syndical, Entendu l'exposé du Président, Après en avoir délibéré. A l'unanimité

 Adopte la décision modificative n°1 au Budget primitif 2024 selon le schéma d'écriture cidessus.

> Fait et délibéré le 9 décembre 2024 Et ont signé les membres présents ; Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

P. RIFFLART





Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	1_20241209_712
Objet:	Finances : Décision Modificative n°1 du BP 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents
	budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats,
	approbation du compte de gestion)
Identifiant unique:	080-200082063-20241209-1_20241209_712-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.2 Ko
Nom métier :		
080-200082063-20241209-1_20241209_712-BF-1-1_0.xml		
Document principal (Document budgétaire)	text/xml	69.3 Ko
Nom original: PGA_00_2024_DM_1_Flux scellxml		
Nom métier :		
99_BU-080-200082063-20241209-1_20241209_712-BF-1-1_1.xml		
Annexe (Délibération)	application/pdf	1.1 Mo
Nom original : Dlib1_DM1 BP 2024.pdf		
Nom métier :		
70_DE-080-200082063-20241209-1_20241209_712-BF-1-1_2.pdf		
Annexe (Fichier de signature électronique)	application/pdf	1 Mo
Nom original : Feuille signature DM1 du BP 2024.pdf		
Nom métier :		
99_SE-080-200082063-20241209-1_20241209_712-BF-1-1_3.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 décembre 2024 à 17h04min10s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 décembre 2024 à 17h04min30s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	9 décembre 2024 à 17h04min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2024 à 17h36min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 décembre 2024 à 01h12min42s	Reçu par le MI le 2024-12-09